

Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de retrait du second nom commercial du produit phytopharmaceutique **TROPOTONE***

<i>de la société</i>	NUFARM SAS
<i>enregistrée sous le</i>	n°2020-3206

La modification de l'autorisation **est accordée**.

Le second nom commercial **BUTOXONE** **est retiré** en France pour le produit désigné ci-après.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	TROPOTONE
Second nom commercial retiré	BUTOXONE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	NUFARM SAS Immeuble West Plaza, 11, rue du Débarcadère, 92700 Colombes, France
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	400 g/L - MCPB
Numéro d'intrant	5500179
Numéro d'AMM	5500179
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Le produit TROPOTONE dont l'étiquette porte le nom BUTOXONE peut être distribué et utilisé jusqu'à écoulement des stocks et au plus tard à l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché.

30 OCT. 2020

A Maisons-Alfort, le

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

